

Document d'entrée en relation

A l'attention de

M et Mme _____

Conforme aux articles 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et L.521-2 du Code des assurances, il résume toutes les informations légales qu'ALTER INVEST doit avoir communiquées au Client dès le début de la relation.

1. Renseignements concernant ALTER INVEST:

·SARL ALTER INVEST.·

Au capital de 8 000 €.

448 930 966 RCS PARIS.·

Représentée par Pierre BRUNET, Gérant.·

Adresse du siège social : 6 rue Alfred Roll, 75017 PARIS.·

Tel : 01 85 09 22 23 / 06 80 35 30 54 -

Site Internet : <http://alter-invest.fr>

E-mail : pbrunet@alter-invest.com.·

Code NAF 6619B.·

Orias n°07025798 (www.orias.fr) au titre de ses activités de Courtier d'assurance et de Conseiller en investissements financiers.·

Carte T n° CPI 7501 2016 000 004 695 délivrée par la CCI de Paris "non détention de fonds"

Adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Adhérent de l'ANACOFI Immobilier.·

Membre de l'association professionnelle ACTUALIS ASSOCIES.

2. Autorités de Tutelle :

L'activité de Courtier d'assurance est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 Place de Budapest, 75436 Paris (<https://acpr.banque-france.fr>).

L'activité de Conseiller en investissements financiers est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17 Place de la Bourse, 75002 Paris - (<https://www.amf-france.org>).

3. Activités réglementées de ALTER INVEST

ALTER INVEST est immatriculé sur le registre de l'Orias au titre des activités suivantes :

- **Courtier d'assurances:**

ALTER INVEST est immatriculé sur le registre de l'Orias au titre des activités suivantes : Courtier d'assurances, catégorie b) de l'article L521-2 du Code des assurances laquelle correspond au Courtier qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance : dans le cadre de l'exercice de cette activité, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier (détention par ALTER INVEST d'une participation > 10% dans les droits de vote ou capital d'une entreprise d'assurance ou inversement) : néant.

Dans ce cadre, nous pourrions être amenés à vous délivrer des recommandations personnalisées lesquelles consisteront à comparer plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un même contrat.

La liste des compagnies d'assurance avec lesquelles ALTER INVEST travaille ou peut travailler figure ci-après au point 4 « Principaux Partenaires et Fournisseurs ».

ALTER INVEST est rémunéré par des rétrocessions d'une partie des frais d'entrée, d'arbitrage et de gestion et qui lui sont versées par la Compagnie auprès de laquelle un contrat d'assurance ou de capitalisation est souscrit par le Client.

- **Conseiller en investissements financiers :**

-

Conseiller en investissements financiers : Adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La liste des sociétés de gestion avec lesquelles ALTER INVEST a signé un Protocole figure ci-après au point 4 « Principaux Partenaires et Fournisseurs ».

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Le conseil en investissement que ALTER INVEST sera amené à vous délivrer sera un conseil en investissement non indépendant par opposition au conseil indépendant défini comme suit : un conseil en investissement est considéré comme indépendant dès lors qu'il est fourni dans le cadre d'une évaluation d'un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché, qui doivent être suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne doivent pas se limiter à ceux émis notamment par le groupe.

Dans ce cadre, ALTER INVEST peut percevoir de rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du Client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du Client.

4. Assurances :

Coordonnées de l'Assureur :

Assurance souscrite auprès de MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD - 14
boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 Le Mans CEDEX 9, contrat N°114240090,
Adhérent n°225609.

Activités couvertes	Assurance	Conseil en investissement	Activité immobilière
RCP	3 000 000 € par sinistre	2 000 000 € par sinistre	2 000 000 € par sinistre
Garantie financière	115 000 € par année d'assurance		110 000 € par année d'assurance

5. Principaux Partenaires et Fournisseurs de ALTER INVEST:

L'identité du ou des établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier avec lesquels ALTER INVEST entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale est la suivante :

Les **Compagnies d'assurance et plateformes** avec lesquelles ALTER INVEST a signé un Protocole de distribution ou de commercialisation sont les suivantes : SWISSLIFE - AXA FRANCE VIE (THEMA) - CARDIF (GROUPE BNP PARIBAS) - MMA - PRIMONIAL - AGEAS - VIE PLUS.

Les **Sociétés de gestion et plateformes** avec lesquelles ALTER INVEST a signé un Protocole de distribution ou de commercialisation sont les suivantes : SIGMA - MEESCHAERT - NORTIA (COMPAGNIE 1818) - INGEPAR - INFI – ISATIS.

6. Informations relatives au traitement des réclamations

Pour toute réclamation, ALTER INVEST peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier en écrivant à l'adresse suivante : 6 rue Alfred Roll, 75017 PARIS.
Ou par E-mail : pbrunet@alter-invest.com

ALTER INVEST s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai ;

Deux mois maximum entre la date de réception de votre réclamation et la date d'envoi de notre réponse sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si malgré nos échanges, aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez saisir le médiateur suivant:

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

ANACOFI-Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam-75009 Paris

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

pour les activités de CIFMme Marielle Cohen-Branche- Médiateur de l'AMF17, place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02 <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>?

Médiateur de l'assurance :

La Médiation de l'Assurance TSA 50110-75441 PARIS CEDEX 09 <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités Immobilières :

Médiation de la consommation : ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS www.anm-conso.com/anacofi-iobsp Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

7. Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil sont collectées et traitées par Pierre BRUNET en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Ces données personnelles sont collectées afin que ALTER INVEST vous délivre des conseils quant aux investissements envisagés. Les destinataires de ces données sont ALTER INVEST, ses collaborateurs ainsi que les établissements promoteurs de produits avec lesquels ALTER INVEST entretient une relation commerciale. Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant, vous et vos proches, seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter en nous adressant un e-mail à l'adresse suivante : E-mail : pbrunet@alter-invest.com Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

8. Modes de communication utilisés :

Il est porté à votre connaissance que nos échanges pourront se faire soit à l'occasion d'un rendez-vous, soit par mail, soit par courrier, soit enfin par téléphone.

9. Notre rémunération :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, ALTER INVEST est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 90 % de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement une fois connus les supports choisis par le client. ALTER INVEST peut être amené à facturer des honoraires au taux horaire Hors taxe de 150 € HT soit 180 € TTC.

10. Activité immobilière :

ALTER INVEST est titulaire de la Titulaire de la carte T n° CPI 7501 2016 000 004 695 délivrée par la CCI de Paris "non détention de fonds".

Document remis le / / 2020

Signature du Client